### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 12 décembre 2017

COMMUNE

DE Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 28 novembre 2017

CALUIRE & CUIRE Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-78 Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

**OBJET** 

DESIGNATION D'UN
MEMBRE DE LA
COMMISSION FINANCES
ET CONTROLE DE
GESTION, DE LA
COMMISSION
DEPLACEMENTS ET
TRANSPORTS ET DE LA
COMMISSION SECURITE,
PREVENTION ET
ANCIENS COMBATTANTS MODIFICATIONS

Etaient présents: M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET. M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COCHET), M. TAKI (par proc. à M. ROULE), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, proc Mme DU GARDIN (par M. COUTURIER), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. CHAVANE à partir (par du N° 2017-91), M. PETIT, Mme HAMZAOUI Mme HAMPARSOUMIAN jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD. M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC. M. HOUDAYER, M. DUREL, M. CHASTENET, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOINT). Mme ROQUES (par proc. à Mme LACROIX), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD - de LESTANG

Etait absente: Mme CHIAVAZZA

Rapport de: M. LE MAIRE

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil Municipal de former des commissions, permanentes ou non, chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises.

Par délibération n°2014-53 du 25 avril 2014, le Conseil Municipal a ainsi créé onze commissions permanentes, dont la Commission Finances et contrôle de gestion, la Commission Déplacements et transports et la Commission Sécurité, prévention et anciens combattants.

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, la composition des commissions, fixée par la délibération n°2014-53 et reprise à l'article 1a) du règlement intérieur, « respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus ».

Ainsi, dans toutes les commissions, chaque groupe d'élus n'appartenant pas à la majorité municipale a un représentant et la majorité municipale a pour sa part six représentants.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> juillet 2017, reçu par Monsieur le Maire le 4 juillet 2017, Monsieur Michel PROST a démissionné de son mandat de conseiller municipal. Monsieur PROST était membre de la Commission Finances et contrôle de gestion, de la Commission Déplacements et transports et de la Commission Sécurité, prévention et anciens combattants.

Aussi, l'un des six sièges de la majorité étant devenu vacant dans chacune de ces trois commissions, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un membre de la majorité municipale au sein de la Commission Finances et contrôle de gestion, de la Commission Déplacements et transports et de la Commission Sécurité, prévention et anciens combattants.

Le dernier alinéa de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales [...] après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement [...] et il en est donné lecture par le maire ».

Il n'est donc pas nécessaire dans cette hypothèse de procéder au scrutin et la nomination prend alors effet immédiatement après le dépôt des candidatures.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

#### - PREND ACTE

de la candidature unique de Mme Sophie BLACHERE pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Finances et contrôle de gestion,

#### - PREND ACTE

de la candidature unique de Mme Sophie BLACHERE pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Déplacements et transports,

#### - PREND ACTE

de la candidature unique de Mme Sonia FRIOLL pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Sécurité, prévention et anciens combattants.

Monsieur le Maire, conformément au dernier alinéa de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, déclare que Mme Sophie BLACHERE est nommée membre de la Commission Finances et contrôle de gestion et membre de la Commission Déplacements et transports, et que Mme Sonia FRIOLL est nommée membre de la Commission Sécurité, prévention et anciens combattants.

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 décembre 2017 LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE LE MAIRE Philippe COCHET